



Absences répétées et injustifiées de la part de mon employé

Par **freddy1**, le **22/02/2011** à **17:28**

Bonjour,

Pourriez-vous m'aider sur la procédure à suivre en cas de licenciement pour absences répétées et injustifiées de la part d'un de mes employés ?

En effet, depuis quelques mois, mon employé est sans cesse, soit en retard, soit absent, sans m'en avertir.

Connaissant ses difficultés d'ordre familial et financière, j'ai ignoré ces attitudes jusqu'à il y a environ un mois, ne déduisant aucune heure, ni journée sur ces bulletins de salaire, sachant de plus que son contrat stipule un salaire forfaitaire.

Devant ces absences qui deviennent de plus en plus gênantes pour le bon fonctionnement de mon entreprise, je lui ai fait parvenir en lettre recommandée avec accusé de réception deux avertissements, courriers qu'il n'a pas réceptionné.

Que dois-je faire ? Faut-il que je lui renvoie ces deux avertissements ? A la prochaine absence non justifiée, ai-je le droit de lui faire parvenir un courrier de licenciement ? Est-ce que ce licenciement sera pour faute lourde ou grave ?

Je vous remercie beaucoup par avance pour votre aide qui me sera très précieuse car aujourd'hui je ne sais plus comment gérer cet employé, qui de plus se permet de dénigrer l'entreprise envers les clients alors que les fautes sont faites de sa part.

Bien cordialement,

Freddy